

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 71**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE DI NOCERA**

---

**OBJET**

Demandes de subventions départementales d'investissement au titre de l'année  
2016 formulées par des associations de sport et loisirs : 4ème répartition

---

**Direction de la Jeunesse et des Sports  
Service des Sports  
19683**

## **PRESENTATION**

Par délibération n°35 du Conseil Départemental (séance plénière du 25 mars 2016), un crédit a été voté afin d'attribuer des subventions d'investissement aux associations sportives.

Délégation était donnée à la Commission Permanente pour la répartition de ce crédit.

Le but général de ces aides est de permettre aux clubs et comités de disposer des locaux et des matériels sportifs nécessaires à leur activité.

A ce titre, les conditions de recevabilité suivantes sont proposées :

- existence d'un autofinancement du club.
- rejet des projets déjà réalisés au moment de la demande.

En outre, trois critères ont permis d'établir un ordre de priorité entre les demandes reçues :

- le nombre de licenciés du club et son activité sportive
- priorité accordée aux projets d'aménagement et/ou de rénovation des locaux (sièges sociaux) et des installations sportives
- subventions d'investissements éventuellement accordées les années précédentes à la même association

## **PROPOSITIONS**

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation :

- 16 propositions de subventions d'un montant total de 73.950,00 € figurant dans les tableaux annexés.

## **CONCLUSION**

Au bénéfice de ces considérations, je vous serais obligée :

- de bien vouloir statuer sur ces propositions.
- de bien vouloir m'autoriser, pour les associations dont le montant de la subvention est supérieur ou égal à 23 000 €, à signer une convention de partenariat conforme à la convention-type prévue à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 10041O dont la dotation est suffisante,
- d'approuver les montants d'affectation, comme indiqué dans le tableau ci-après :

		Montant De l'AP En M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2016-10041O	810.000 €	194 740 €	73. 950 €
OPERATION	2011/10041/ 1002713			
Détail nouvelle affectation - IB	204-32-20421	567.000 €	166 540 €	67. 650 €
	204-32-20422	243.000 €	28 200 €	6 300 €
Dernière Commission Permanente ayant voté une affectation concernant cette AP : 13 juillet 2016 délibération n° 150				

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL